

L'écho des CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques

Juin 2021 N° 75

UCL, en ouvrant son magazine aux auteurs amis, leur laisse la responsabilité de leurs contributions

UCL vient d'être reconnue association d'intérêt général Ce label permet de déduire aux impôts le montant de la cotisation

Sommaire

Éditorial1				
Pollution du Parc national des Calanques				
 par les rejets industriels de l'usine 				
d'alumine de Gardanne2				
- par les rejets urbains de Marseille3				
 par les rejets urbains des villes 				
de Cassis et de La Ciotat5				
Un gaspillage phénoménal d'eau douce5				
Les posidonies au secours du Parc national				
et réciproquement7				
Friches des vestiges de l'ancienne usine de :				
- Legré-Mante8				
- l'Escalette9				
Zone périphérique du PNC et convoitises immobilières 10				
Boulevard Urbain Sud (B.U.S)				
et circulation quartier Sud de Marseille10				
Plan Déplacement Urbain (PDU), contribution d'UCL à				
l'enquête publique11				
Pouvoir exorbitant des préfets (suite)11				
Usine d'alumine de Gardanne : quel avenir ?				
Par Michel Mazzoleni12				

IIIIOIIIIatic	7113 u alei le u associations annes
- As	ssociation de défense de l'Escalette.
- As	ssociation Frioul Terre Artistes : au secours de
ľa	rchipel.
Nouvelles	brèves Des Calanques16
- Uı	ne nouvelle algue invasive menace le PNC.
- In	civilité et dégradations déplorables dans le PNC.
- Sc	ormiou : alerte pollution plastique des « médias
fil	trants »
- A1	ttention aux Pierres Tombées!
- Aı	nti communication des calanques :
cc	omment en est-on arrivé là ?
- Li	fe Habitat Calanques.
- Fe	erme aquacole du Frioul reconnue « bio ».
- Uı	n ferme pédagogique et des ateliers de
	ensibilisation du public au Frioul ?
	rotte Rolland : chauve-souris en danger.
- Se	ea Bubles à Cassis.
- Ré	éunion préparatoire PLUi du 19 février 2021.
Nécrologi	e : Jean Boyer22

A la vitrine du libraire

Editorial

Ni la pandémie au coronavirus, ni les confinements à répétition, n'ont arrêté, ni ralenti la pression des nuisances sur le Parc national des Calanques et sa périphérie, bien au contraire! Parmi le foisonnement d'évènements, le plus marquant et le plus déroutant c'est bien celui de la destinée de l'usine d'alumine de Gardanne.

Le naufrage de la firme Alteo a accouché d'un énorme bébé, le repreneur guinéo-chinois UMS qui promet d'arrêter le rejet en mer et le dépôt à terre car l'usine ne produira plus aucun déchet. Par quel procédé ? En supprimant la production d'alumine à partir de la bauxite et en recentrant l'usine sur ce qu'elle sait déjà très bien faire : produire des alumines de spécialité à partir d'alumine brute.

Il est difficile de comprendre pourquoi la France n'y a pas pensé alors qu'elle vient de perdre l'un des plus célèbres fleurons de son industrie! La situation a longuement été étudiée par notre spécialiste, Michel Mazzoleni, qui est le représentant officiel d'UCL à la CSS (Commission de Suivi du Site).

Cette reprise de l'usine moribonde, qui n'avait pas même un lendemain à vivre, par un énorme et puissant consortium aux racines à l'échelle mondiale, dans la puissante Chine, y compris dans certains paradis fiscaux, est difficile à comprendre. D'après Michel, les hypothèses sont nombreuses et avant qu'elles se concrétisent on ne peut pas faire de procès d'intention. On pourrait penser, en effet, que l'attrait ce n'est pas seulement l'usine mais de ce qu'elle possède de son expérience, notamment le savoir-faire de son personnel qualifié et les brevets qui lui sont liés.

Finalement, comme le pense Michel, l'usine n'est-elle pas simplement en sursis de disparaitre, vidée de toute substance. Ô combien nous souhaitons nous tromper et voir le « vieille dame » rajeunir, rebondir et renaitre de ses cendres! Atteindre ainsi l'idéal souhaité par UCL, depuis longtemps, plus aucun rejet en mer, plus aucun dépôt à terre, avec promesse même de démanteler la canalisation meurtrière!

Or le préfet est muet, la CSS ne se réunit plus, le gouvernement ne répond pas, la Commission européenne n'a rien à redire. Tout cela est bien troublant et menaçant pour l'avenir de l'usine et de son personnel!

Nous sommes aussi dans l'incertitude concernant le rejet urbain de Cortiou. Avant la pandémie, un travail fructueux avec le Vice-président de la Métropole, Monsieur Roland Giberti, et Monsieur Jean-Marc Mertz, Directeur général adjoint eau et domaine public, nous avait donné l'espoir de pouvoir solutionner cet énorme problème.

Depuis, la situation a changé. Monsieur Giberti est toujours Vice-président de la Métropole, mais il a été aussi élu à la présidence du Conseil de Territoire Marseille-Provence. Il est ainsi devenu une personnalité très occupée, trop occupée apparemment pour continuer à travailler avec nous afin de supprimer le rejet à Cortiou en perfectionnant la station d'épuration de Marseille. Le souhait de continuer notre collaboration avec la Métropole pour mettre un terme au scandale de la pollution urbaine massive du Parc national des Calanques risque ainsi de glisser vers une solution juridique, les arguments ne manquent pas, mais nous voulions éviter cette option. Fort heureusement la municipalité de Marseille est à l'écoute et sensibilisée à ce problème.

UCL est confrontée, plus que jamais, à une pression immobilière considérable en périphérie du PNC aussi bien sur la commune de Cassis que de Marseille.

Avec les nombreuses associations amies, unies dans l'Alliance, nous nous opposerons, par tous les moyens légaux, y compris la justice, au déferlement de béton sur les vestiges de l'ancienne usine Legré –Mante et au saccage de ce quartier villageois plein de charme, aux portes du Parc national.

Nous avons dû intervenir aussi sur de nombreux autres dossiers : Plan de Déplacement Urbain (PDU), révision du PLUi, transfert de terres polluées de l'Escalette, le piège à voitures de l'arrivée à la mer du Boulevard Urbain Sud, l'enquête publique d'aménagement des pontons de la calanque-port sacrifiée de Port-Miou, la honte de Cassis, etc.

Nous sommes plus que jamais au cœur de tous ces combats que nous menons grâce à votre soutien et à votre générosité. Ne recevant plus aucune subvention, le budget d'UCL n'est alimenté que par vos cotisations. Nous avons donc besoin de votre aide financière et de l'arrivée massive d'autres cotisants, tandis que nous recherchons un sponsor qui partage nos valeurs et notre sensibilité pour un environnement de qualité et une protection réelle et complète du Parc national des Calanques.

Pr Henry Augier, Président

Pollution du Parc national des Calanques par les rejets industriels de l'usine d'alumine de Gardanne.

Constats et problèmes.

Le traitement du minerai de bauxite par l'usine d'alumine de Gardanne engendre deux déchets industriels polluants : l'un liquide, l'autre boueux.

Le rejet liquide est injecté par un sea-line au cœur de la partie marine du Parc national des Calanques. Il empoi-

sonne la vie marine (flore, faune), en dépit du respect récent des normes européennes qui ne sont pas celles applicables à un PN. Les résidus industriels boueux et pollués sont déposés sur le site de Mange Garri et menacent la santé des riverains.

Nouveau contexte.

A la suite d'un déficit financier accumulé sur plusieurs années, la société Alteo, propriétaire de l'usine, a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Marseille. Un appel à des repreneurs a été aussitôt lancé. Les neuf repreneurs potentiels officiellement enregistrés (majoritairement des financiers) se sont désistés. Un dixième repreneur s'est manifesté tardivement et a demandé son inscription bien qu'ayant dépassé la limite, ce qui lui a finalement été accordé. Il s'agit de l'UMS (United Mining Supply). Dans son jugement du 7 janvier 2021, le Tribunal de Commerce a rendu officielle la reprise de l'usine par ce groupe. Fondée en 2002, cette société logistique minière est dirigée par l'homme d'affaire franco-libano-guinéen Fadi Wazni, proche du président de la Guinée, Alpha Condé. Elle est au cœur de l'exploitation de la bauxite en Guinée. Rappelons que la Guinée détient un tiers des réserves mondiales de ce minerai. Cet Eldorado minier a permis de constituer un énorme consortium en associant UMS à la société minière de Boké (SMB) et au transporteur chinois Winning.

Ce que les autorités françaises ne semblent pas avoir compris ce sont les graves conséquences de cette vente. En effet, l'appropriation de l'usine de Gardanne par le consortium guinéo-chinois constitue une perte d'indépendance nationale dans une technologie de pointe de l'industrie de l'alumine.

Sur le papier, les intentions de la firme UMS, au point de vue environnemental, sont louables. Cette entreprise a, en effet, l'intention d'arrêter les activités « amont », c'est-à-dire la transformation du minerai de bauxite en alumine brute par le procédé Bayer. Elle garderait et perfectionnerait le procédé « aval » de production d'alumine de spécialité à partir de l'alumine brute. L'arrêt de l'exploitation amont est prévu dans un laps de temps de neuf à douze mois.

Ainsi le rejet en mer serait conservé pendant la période transitionnelle et supprimé ensuite. Le dépôt à terre serait également supprimé, ce qui signifie qu'il n'y aurait plus aucun déchet de résidus de traitement industriel de l'alumine brute.

Nous avons confirmation de ces projets par la déclaration figurant dans le numéro 532, de février 2021, du magazine d'information de la ville de Gardanne. Alain Moscatello, l'actuel président d'Alteo, y déclare: « Nous avons prévu l'arrivée de six à sept bateaux de bauxite à Fos pour l'année 2021, le temps de transformer le site de Gardanne, où il va y avoir de gros travaux à entreprendre. A terme, on commencera à importer de l'hydrate d'alumine. Les appels d'offre sont en cours, elle devrait venir d'Irlande, de Grèce, d'Espagne et de Turquie. On cherche le bon produit, en étant vigilent sur l'impact environnemental dans les pays où il est produit. Nous allons arrêter progressivement le procédé Bayer, ce qui va réduire, puis supprimer la production de déchets de bauxite. En juin 2022, la réhabilitation du site de Mange-Garri devrait être lancée. Mais très vite, dans les prochaines semaines, nous allons lancer des travaux pour réduire l'impact environnemental. Comme il n'y aura plus du tout de rejet en mer, le pipeline jusqu'à Cassis sera démantelé. On ne laisser pas de vestiges industriels, nous avons une certaine image à garder ».

Position d'UCL.

UCL ne peut que se réjouir de la suppression de ces rejets polluants en mer et à terre et veillera à ce qu'un tel planning et un tel objectif soient respectés dans les temps. Elle interviendra aussi pour que se fasse, dans les meilleurs délais, la réhabilitation du site de Mange Garri.

Pollution du Parc national des Calanques par les rejets urbains de Marseille.

Constats et problèmes.

L'année 1896 est caractérisée par la création d'un réseau de collecte des eaux usées de la ville de Marseille qui sont rejetées par un émissaire, dans la crique de Cortiou, au cœur des Calanques. Avec l'accroissement de la population et du volume des eaux usées, un deuxième émissaire venait compléter le premier, en 1979, toujours à Cortiou. Le caractère scandaleux de ces rejets, maintes fois dénoncés, conduisit les autorités à construire une

station d'épuration des eaux usées qui fut inaugurée en 1987. Cette usine, enterrée sous le stade Vélodrome, comprenait essentiellement un traitement physico-chimique, dit primaire. Il fallut attendre une bonne dizaine d'années (exactement 2008) pour la compléter par un traitement secondaire, dit biologique. L'effort était important, mais pas suffisant. Aussi, UCL n'a pas cessé de dénoncer les déficiences de cette station. On mesurera l'ampleur de la pollution par les volumes injectés dans les Calanque : 325.500 m3/jour, soit 86 millions de m3/an!



Sortie Emissaire de Cortiou

La station est performante surtout pour l'élimination des matières organiques (DCO et DBO5) et les MEST (Matières En Suspensions). Elle laisse passer 15 % des détergents, fraction la plus biodégradables. Nous avons donné la liste des polluants rejetés à Cortiou (Echo des Calanques n° 70) à laquelle les lecteurs voudront bien se reporter. Les polluants les plus préoccupants sont des produits non ou faiblement biodégradables tels que les métaux lourds et les perturbateurs endocriniens.

Ce que réclame UCL.

Un tel volume de polluants de grande toxicité est intolérable dans un Parc national. Aussi UCL réclame-t-elle la mise en place de traitements tertiaires, dits de finition, complétant l'équipement de la station Géolide. Les techniques existent et ont fait leur preuve d'efficacité, non seulement à l'étranger, mais aussi en France, comme par exemple à Cannes. Une telle station d'épuration permettrait d'arrêter le rejet dans les eaux du Parc national des Calanques et le recyclage d'un volume considérable d'eaux redevenues propres, dont on a tant besoin, avec le changement climatique en cours.

Les négociations.

Contact avec la nouvelle municipalité.

Le jeudi 8 octobre 2020, notre président et notre vice-présidente, ont participé à une réunion de travail en mairie de Marseille, avec Madame Christine Juste (adjointe, en charge de l'environnement, de la santé et de la lutte contre les pollutions) et Monsieur Hervé Menchon (adjoint en charge de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et des plages). Au cours de cette réunion tous les problèmes des nuisances dans le Parc national des Calanques et au-delà ont été examinés, de même que les moyens de les éradiquer. Le rejet de Cortiou a fait partie de ces échanges.

Contact avec la métropole Aix-Marseille-Provence.

Avant la pandémie, nous avons eu plusieurs réunions à la mairie de Gémenos avec monsieur Roland Giberti, Maire de la commune et Vice-Président de la Métropole et Monsieur Jean-Marc Mertz, Directeur général adjoint eau et domaine public. A notre demande, ont été invités Monsieur Serge Melloul, Directeur et le professeur Jean-Louis Roubaty, expert, de la société Aristot. Cet organisme est spécialisé dans le domaine de la dépollution industrielle et urbaine. Au cours de ces réunions, notamment celle du 2 août 2016, il a été convenu l'échéancier suivant :

- Dresser un bilan qualitatif et quantitatif de la charge polluante résiduelle des effluents traités sortant de la station Géolide. L'objectif a été atteint grâce à monsieur Jean-Marc Mertz et le complément d'un document de Monsieur Guy Teissier.
- Définir, avec l'aide de groupements de rang international, spécialisés dans le traitement des eaux usées, les techniques à mettre en place pour doter Géolide de traitements tertiaires de finition.
- Sur ces bases, rechercher les sources de financement nécessaires à la mise en place des techniques définies, sans perdre de vue que le milieu récepteur concerne la partie marine du Parc National des Calanques, un des hauts lieux de notre patrimoine national; ce qui permettrait d'obtenir des sources de financement plus larges.

Les deux derniers objectifs sont encore en suspens pour deux raisons principales. La première concerne la Métropole qui s'était donnée comme objectif de définir les paramètres nouveaux à prendre en compte, notamment

les perturbateurs endocriniens, renseignements nécessaires pour définir les traitements tertiaires appropriés. Ce travail s'est étalé sur un peu plus d'une année et il va être prochainement achevé. La deuxième raison est en rapport avec la pandémie et le confinement, situation particulièrement handicapante pour les réunions.

Dans l'attente d'une amélioration de la situation sanitaire de Marseille, UCL a essayé de reprendre contact avec Monsieur Roland Giberti pour poursuivre le planning qui avait été fixé, sans résultat pour le moment.

Pollution du Parc national des Calanques par les rejets urbains des villes de Cassis et La Ciotat.

Constats et problèmes.

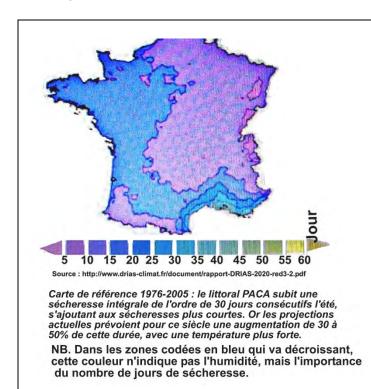
Les problèmes sont les mêmes que ceux du rejet de Cortiou, mais avec des volumes beaucoup plus faibles. Ils sont également intolérables car rejetés dans les eaux du PNC. La station d'épuration de Cassis s'est signalée par de nombreux dysfonctionnements, tandis que les rejets de la station d'épuration de La Ciotat se font non seulement dans les eaux du PNC, mais dans la baie classée parmi les plus belles du monde!

Propositions d'UCL.

Les stations d'épuration de Cassis et de La Ciotat doivent être équipées de traitements tertiaires de finition adaptés afin de supprimer ces deux rejets et recycler les eaux redevenues propres. En ce qui concerne Cassis, les anciens traitements primaires et secondaires doivent être sérieusement révisés, ou mieux renouvelés avec du matériel neuf et plus moderne.

Un gaspillage phénoménal d'eau douce.

Constat et problèmes.



Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous soulignons la nécessité que soit enfin pris en compte un double gaspillage, celui causé à la vie marine par la pollution, et celui qui atteint en peu d'années la quantité incroyable de centaines de millions de mètres cubes d'une eau originellement de bonne qualité, que l'on jette après l'avoir salie au lieu de la recycler.

Nous revenons sur ce sujet car les progrès se font attendre, alors que le réchauffement climatique est en voie d'accélération, générant de sévères épisodes de sécheresse alternant avec de très violentes inondations.

A ce jour le Parc national des Calanques, certainement le seul parc national au monde subissant des rejets d'eaux usées, reçoit pas moins de quatre effluents!

1. Celui de l'usine d'alumine de Gardanne, en baie de Cassis, qui gaspille 270 mètre-cubes d'eau PAR HEURE en continu.

Cette eau dite « filtrée » n'est plus chargée de boues rouges, mais contient encore des polluants, dont de nombreux perturbateurs endocriniens, en quantité déclarée minime par l'industriel et la préfecture, mais en réalité suffisante pour que l'eau reste impropre à sa récupération par les agriculteurs qui sont de plus en plus soumis à des quotas, et même pour sa réinjection dans le process de fabrication.

2. Les eaux usées:

- de l'agglomération marseillaise qui se déversent depuis la fin du XIXe siècle dans la crique de Cortiou
- de la commune de Cassis
- de la commune de La Ciotat.

Elles ont en commun de passer par des stations d'épuration non pourvues d'un 3e étage de finition et de recyclage.

Le débit total de ces trois effluents approche ou dépasse les 300 000 m3 PAR JOUR

Propositions d'UCL.

1. Rejets en mer de l'usine d'alumine

Ils pourraient disparaître s'il se confirme que le traitement de la bauxite est abandonné par le repreneur de l'usine au profit de la transformation d'alumine brute en alumine de spécialités.

Mais il importera de surveiller :

- l'enlèvement complet par l'industriel de la canalisation terrestre et sous-marine.
- que l'arrêt de la pollution marine ne laisse pas subsister une pollution terrestre, donc en soutien des associations concernées, suivre le traitement de la décharge de boues rouges de Mange-Garri.

Les eaux usées

Est-il possible techniquement et financièrement de recycler cette eau pour arroser les espaces verts et rafraîchir des villes que les canicules à venir rendront de plus en plus difficiles à vivre ?

OUI! C'est possible.

La technologie est au point.

L'important investissement du début et les frais d'entretien sont après quelques années amortis à la fois par les économies sur les factures d'eau et par l'amélioration du cadre de vie, non quantifiable pour le bien-être, et quantifiable en mesure de température sous l'ombre des arbres et au-dessus du bitume arrosé.

Plusieurs villes d'autres pays vont jusqu'à rendre potable l'eau recyclée.

Pas loin d'ici, la commune de Cannes qui recyclait depuis 2015 une partie de ses eaux usées pour arroser ses espaces verts, est au centre d'un dispositif intercommunal en cours de lancement, présenté ainsi par les élus :

« Cette ressource pourra être utilisée pour le **nettoyage des voiries ou des équipements techniques munici- paux et intercommunaux, usages urbains** actuellement garantis par l'eau potable. Elle permettra également de satisfaire de nouveaux besoins en eau dans la Basse Vallée de la Siagne comme l'usage agricole, en substitution des ressources en eau potable et va ainsi dans le sens du confortement et du développement de la filière agricole dans cette zone sans pression supplémentaires sur les milieux aquatiques.

De plus, elle contribuera au bon état écologique des cours d'eau par réduction des prélèvements dans le milieu naturel et garantira les usages économiques de l'agriculture ou encore des golfs, l'utilisation des eaux traitées n'étant pas concernée par les arrêtés de restrictions d'eau en période de sécheresse ».

Comme d'autres aspects d'une meilleure gestion de l'environnement, la gestion de l'eau est d'abord une question de volonté politique.

Les posidonies au secours du Parc national et réciproquement

Conscient de la valeur de l'écosystème prairie de posidonies, le Parc national des Calanques vient de s'engager pour la protection des posidonies (La Marseillaise 19 mars 2021). Cet engagement consiste en un partenariat avec de nombreux acteurs de l'environnement, dans le cadre du projet « Prométhée Med ».



C'est une occasion de rappeler le rôle fondamental de ces prairies sous-marines pour la mer Méditerranée. Elles constituent des écosystèmes très structurés et fondamentaux dont la posidonie en constitue le pilier. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la posidonie n'est pas une algue, mais une plante beaucoup plus complexe, avec rhizomes, racines, tiges, feuilles et fleurs. Oui, elle est capable de produire des fleurs sous la mer, la raison pour laquelle elle est appelée phanérogame marine. Dédiée au Dieu de la mer, Poséidon, elle ne vit qu'en Méditerranée, on la dit endémique de cette mer.

Ces prairies stabilisent les fonds, protègent les rivages de l'érosion et produisent de grandes quantités d'oxygène bénéfiques pour tout ce qui respire dans la mer. Elles débarrassent une partie du CO2, le gaz à effet de serre responsable du changement climatique. Elles forment des écosystèmes grouillant de vie pour la nourriture, l'habitat, la protection et la reproduction d'une multitude d'organismes marins. Pour bien connaître ces prairies, nous conseillons la lecture du chapitre qui leur est consacré dans l'ouvrage : Augier H., Guide des fonds marins de Méditerranée. Ecologie, flore, faune, plongées. Delachaux et Niestlé, 2007 (réédité en 2010), 456 p.

L'empoisonnement et la destruction de la posidonie est synonyme de la disparition totale de cet écosystème. Or, les prairies de posidonies ont payé un lourd tribut aux rejets polluants urbains et industriels et à la restructuration des rivages. Des centaines d'hectares ont été détruits par les ancres des bateaux, empoisonnés par les rejets polluants et ensevelis sous un linceul de gravats et de béton. Le paradoxe est que cette plante est, en France, protégée par la loi et qu'elle continue à être agressée et détruite, comme en témoigne la résolution du PNC.

Il n'est pas nécessaire d'aller très loin, en vous équipant d'un masque, de palmes et d'un tuba. Une promenade dans le PNC est suffisante. Allez donc nager dans la calanque de Sormiou et dans la calanque d'En Vau vous y découvrirez des herbiers en mosaïque, témoignages de leur destruction partielle. Vous pourriez aussi le voir dans la crique de Cortiou où nous vous déconseillons cependant d'aller nager dans le bouillon de culture, plein d'écumes de détergents du rejet massif des effluents insuffisamment traités par la station d'épuration de Marseille. Non vous ne faites pas un cauchemar, vous êtes bien dans les eaux protégées d'un Parc national!

Vous avez dit qu'il fallait commencer par balayer devant sa porte? Le moment est salutairement venu!



Récolte, en plongée, des plants de posidonies à repiquer.

Mise en place des plants pour bouturage dans une contrainte.

Friches des vestiges de l'ancienne usine Legré Mante.

Constats, problèmes.

Ces friches sont l'objet de deux problèmes majeurs :

La pollution des sols et des crassiers par des métaux (plomb, cadmium, mercure), des métalloïdes (arsenic, antimoine) et des hydrocarbures, notamment des hydrocarbures aromatiques polycycliques. Ces polluants, très toxiques, menacent la santé des riverains. On ne connait rien, par ailleurs, sur la probabilité de contamination de la nappe phréatique.



Crassier en bordure de mer

La menace d'une opération immobilière de grande envergure par le propriétaire Ginkgo. Celui-ci s'est, en effet, positionné pour dépolluer le site en échange d'une bétonisation à outrance de ces vestiges. Opération inadmissible, irrecevable, aux portes du PNC et localisée dans la zone périphérique du PN, intentionnellement non reconnue comme aire d'adhésion. Le déferlement du béton est considérable (6430 m² de logements, 1850 m² de commerces, 4355 m² de résidence de tourisme, 4310 m² de résidences séniors, une résidence marine à l'emplacement de l'ancienne maison du pêcheur !). La firme Ginkgo a d'ailleurs déjà déposé une demande de permis de construire avant même d'avoir commencé les opérations de dépollution.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de concertation avec les habitants du quartier pour l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Ce que demandent UCL, l'Alliance, ASLS et les associations unies.

- La dépollution du site doit être considérée comme urgente et prioritaire. Il en va de la santé des riverains, qui comptent d'ailleurs une école! D'après la loi, le propriétaire est tenu de décontaminer son territoire et sans aucune compensation quelconque, surtout pas un permis de construire, essentiellement bénéfique aux aménageurs qui y voient un gain financier considérable. Si la firme Ginkgo renonce à toute opération immobilière, elle pourra être aidée, par de nombreux organismes dont l'ADEME, dans la mesure où il s'agit d'un terrain situé dans la zone périphérique de PNC.
- Les associations unies sont déterminées à empêcher toute opération immobilière sur ces friches en se référant à de nombreuses lois et règlementations. Est-il nécessaire de rappeler que jusqu'ici tout permis de construire a été logiquement annulé par décision de justice! L'argument du « troc » je dépollue donc je construits n'est nullement recevable. L'argumentaire juridique est suffisamment abondant pour faire capoter le projet.

Etat des négociations.

Les associations n'envisagent une **procédure qu'en dernier recours**. Nous pensons, en effet, que la logique et la sagesse devraient l'emporter plutôt que de privilégier le béton et le fric au détriment des habitants du quartier par le saccage de l'harmonie de ce quartier villageois.

La Municipalité de Marseille, la Mairie de secteur, la Métropole, le Conseil départemental et le Conseil régional ont été informés de la volonté et la **détermination des associations**.

La présidente de la Métropole et du Conseil Départemental, Mme Martine Vassal, a le pouvoir d'empêcher que ce bétonnage se fasse or elle n'a pas répondu directement à notre demande, confiant seulement notre courrier du 9 octobre 2020 à un de ses collaborateurs. Nous attendons sa réponse depuis plus de 5 mois ! Nous avons du mal à comprendre Mme Vassal qui, lors de la période préélectorale municipale, s'était déclarée foncièrement hostile à toute construction sur le site de Legré-Mante (La Marseillaise du 6 mars 2020).

Concernant le Conseil Régional, nous n'avons reçu aucune réponse du Président Renaud Muselier, à notre courrier du 12 septembre 2020.

Côté Mairie, lors de l'entrevue de notre président et de notre vice-présidente avec les représentants qualifiés du Conseil Municipal (Mme Christine Juste et M. Hervé Menchon) nous avons perçu un accord de principe sur ce sujet. Par contre, les courriers envoyés par l'Alliance le 14 octobre 2020 et celui d'UCL le 9 janvier 2021, à Madame Mathilde Chaboche, Maire adjointe à l'urbanisme, sont restés sans réponse.

Vestiges de l'ancienne usine de plomb de l'Escalette.

Constats, problèmes.

Ces vestiges nous interpellent pour trois raisons principales : la **pollution** des terrains et alentours (plage et calanque de Samena), un **usage dangereux des vestiges** et un **classement au PLUi non conforme**.

Pollution.

Le site de l'Escalette est copieusement contaminé par les déchets anciens de l'usine. C'est ce qu'a révélé, en 2005,



Calanque Samena

Zoom dépots Calanque Samena

l'étude de l'Institut National de Veille Sanitaire. Cet organisme a, en effet, mis en évidence une contamination quasi générale des terrains par le plomb, l'arsenic, le cadmium et le nickel. Même les sédiments de la Calanque de Samena montrent des concentrations en plomb et arsenic qui dépassent les normes en vigueur. Les teneurs des moules et des oursins les rendent impropres à la consommation. Une investigation demandée

par le préfet de région avait même révélé une imprégnation des enfants de l'Escalette par le plomb, révélant une limite extrême du début d'un saturnisme. Aussitôt, la calanque de Samena fut interdite d'accès par un arrêté préfectoral de même que la collecte et la consommation des fruits de mer. Le panneau d'interdiction disparut bien vite et la fréquentation de la calanque recommença.

Usage à risque des vestiges

L'un des propriétaires de l'Escalette, Monsieur Eric Touchaleaume, organise des expositions, telle que celle sur l'habitat tropical du Cameroun qui n'ont rien à voir avec le PNC. Le plus grave concerne le circuit des visiteurs en contact direct avec les sols pollués par le plomb et l'arsenic.



Photos UCI

Ce que propose UCL.

Pollution.

Quinze ans se sont écoulés depuis le constat scientifique de la pollution industrielle de ce site. Les tergiversations n'ont que trop duré. Il est extrêmement urgent de décontaminer l'ensemble du site de l'Escalette, y compris la zone littorale. Il en va de la santé des personnes fréquemment en contact avec les éléments contaminés et plus particulièrement les enfants.

Usages à risques.

On ne peut tolérer l'utilisation de ces terrains pollués pour des animations d'accueil et d'exposition inappropriées pour les promeneurs et les touristes, aggravée par un circuit en pleine terre polluée. Ce genre d'activité doit être impérativement interdite. Aux dernières nouvelles, Monsieur Touchaleaume a transféré vers une destination inconnue une partie des terres polluées

Contacts.

La plupart des autorités ont été alertées par les associations, notamment par l'association de défense de l'Escalette, le CIQ de l'Escalette, le Comité Santé Littoral Sud, également Monsieur Thierry Marcadé (cf. chapitre 12.1) et bien sûr UCL. Notre association a même publié et diffusé une lettre ouverte à ce sujet, le 3 novembre 2020.

Nous avons reçu de M. Thierry Marcadé, défenseur du site de l'Escalette, copie d'une lettre qu'il a adressée à la municipalité, ainsi qu'une copie de la plainte déposée au Tribunal de Grande Instance de Marseille (Ces deux documents ont été placés dans le chapitre consacrés aux « Informations d'alerte d'associations amies).

Zone périphérique du PNC et convoitises immobilières.

Constats et problèmes.

La loi Giran, du 14 avril 2006, n'a pas été un progrès pour la protection des parcs nationaux de France. Elle a remplacé la zone périphérique tampon de protection continu autour du cœur du parc par un système d'aires d'adhésion facultatives. Si le propriétaire d'un terrain ne veut pas qu'il soit reconnu comme aire d'adhésion, cela signifie que celui-ci n'adhère pas à la charte de protection du PN. C'est alors la porte ouverte à tous les abus. Le PNC étant un PN périurbain, il fallait s'attendre à une pression immobilière qui ne cesse de s'étendre. Les abus ont commencé au niveau du campus universitaire de Luminy, avec, notamment, l'agrandissement de l'Ecole de commerce Kedge Business School. Cet agrandissement s'est traduit par l'abattage de 298 arbres et la destruction des biotopes d'espèces protégées.

Le projet immobilier gigantesque de la firme Gingko et ses partenaires promoteurs à l'entrée sud du PNC constitue une autre menace imminente.

Du côté de Cassis, la pression est tout aussi importante, non seulement pour des maisons individuelles, mais aussi pour des complexes d'habitat très importants. Le dernier en date concerne l'ancienne carrière de la pierre de Cassis du Bestouan. Le groupe Quartus et l'agence 331 Corniche Architectes (Marseille) ont, en effet, déposé une demande de permis de construire un complexe hôtelier et touristique de 8900 m². L'ensemble regrouperait un hôtel 5 étoiles de 50 chambres, un restaurant, une piscine, un spa (centre d'hydrothérapie) et une dizaine de villas proposant des services hôteliers. L'hôtel, le spa et le restaurant (4800 m²) seraient construits sur la partie haute du site. Les villas (4100 m²) occuperaient la partie basse, et une salle de concerts, en surplomb de la plage du Bestouan. Le projet est soutenu par Madame Danielle Milon, Maire de Cassis. Il a obtenu l'avis favorable des Bâtiments de France, de la DREAL. Il est par contre dénoncé par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Le Préfet aurait opposé sont véto.

Ce que propose UCL.

UCL propose une protection plus importante de la zone périphérique en contact direct avec la limite du cœur du PNC, notamment en refusant tout permis de construire dans cette zone. A cet effet, elle propose la généralisation des zones d'adhésion et une révision des cotations du PLUi rendant ces terrains inconstructibles.

Boulevard Urbain Sud (B.U.S) et circulation quartier Sud de Marseille.

Constats et problèmes.

L'instruction et le contenu du dossier datent de plusieurs dizaines d'années et sont donc obsolètes. On n'a pas tenu compte de l'évolution de la situation et des moyens de déplacement. Compte tenu de l'état d'avancement des travaux, on ne peut plus revenir sur une vision globale, mais on peut encore intervenir sur la phase finale.

Cette phase finale comporte trois orientations néfastes :

- La destruction des parcs urbains, notamment d'une grande partie des Jardins de la La Mathilde, des Jardins familiaux de Joseph Aiguier, l'abattage d'arbres, la destruction de la flore et la faune protégées, l'atteinte à la biodiversité.
- L'aggravation de la pollution atmosphérique par les 42.000 véhicules/jour prévus, alors que Marseille est

montrée du doigt pour ses records de pollution de l'air, par les gaz d'échappement notamment.

- **Une autre pagaille marseillaise**, celle du débouché du B.U.S au littoral qui sera caractérisée par des embouteillages monstres, d'un piège à voiture et pression sur toutes les entrées des calanques.

Ce que propose UCL avec les associations unies.

Le bloc des associations unies, le **Collectif CANBUS**, comporte : SOS Nature Sud, Réseau Environnement Santé, Face au Bus, Sauvons La Mathilde, Groupement du Roy d'Espagne, Extinction Rébellion, Greenpeace, Laisse béton et UCL. Cette union fait notre force. Le Préfet a annulé la consultation publique électronique qui devait avoir lieu en avril 2021.

Parcs urbains

Nous demandons à la Métropole et au nouveau Conseil municipal de conserver en l'état les Jardins de La Mathilde, les Jardins familiaux de Joseph Aiguier, les arbres et la bastide de la Seigneurie et les espaces verts du Roy d'Espagne.

- Pollution atmosphérique

Réduire le trafic automobile en privilégiant les transports en commun et l'usage de la bicyclette et autres engins non polluants. Le tramway constitue une option d'autant plus intéressante qu'il pourrait être prolongé jusqu'aux quartiers de l'extrême Sud.

- Repenser le débouché du B.U.S à son arrivée au littoral

La réduction du trafic en privilégiant les transports en commun et les engins non polluants ne sera pas suffisante pour éviter les embouteillages à l'arrivée au littoral.

Plan Déplacement Urbain (PDU)

Contribution d'UCL à l'Enquête publique.

Demandes concernant les accès au Parc national des Calanques (Voir document joint).

Pouvoir exorbitant des préfets (suite)

Nous avons consacré un article, dans le numéro 72 de notre magazine, sur le pouvoir exorbitant et néfaste des préfets, en détaillant un exemple édifiant, celui du préfet Stéphane Bouillon. Nos amis corses d'U Levante (Echo des Calanques n° 73) viennent de nous donner un autre exemple de la dérive du pouvoir de ce préfet.

Il s'agit de la construction illicite de bergeries en bordure du littoral à Coti-Chiavari. L'Etat français avait décrété leur démolition en 2012, poursuivant même au pénal le constructeur. Coup de théâtre: le préfet Stéphane Bouillon signa, le jour de son départ de Corse, un permis de construire de régularisation! Décision d'autant plus pitoyable et révoltante que, d'après U Levante, ses services lui avaient rappelé l'impossibilité de construire dans cette zone (espaces remarquables, mitage, absence de réseau, tombant sous la règlementation de la loi littoral).

Finalement la Corse ne fut qu'un « tremplin » pour prendre d'autres décisions néfastes pour l'environnement naturel et, cette fois-ci, dans un Parc national, celui des Calanques (au statut le plus élevé de protection faut-il le rappeler)! En 2015, il autorisa, en effet, le rejet des effluents pollués de l'usine d'alumine de Gardanne dans la partie marine du coeur du Parc national!

De telles décisions scandaleuses doivent être dénoncées haut et fort et le pouvoir des préfets réexaminé par les autorités politiques.

Est-il nécessaire de rappeler que le 13 avril 2017, Stéphane Bouillon a été condamné pour faute, par le tribunal administratif de Bastia, pour l'autorisation de permis de construire illégaux à Coti-Chiavari. Cette condamnation fait suite à l'action en justice des associations de protection de l'environnement U Levante et la GARDE.

Faudra-t-il d'autres dérives et d'autres décisions de justice pour réviser le statut des préfets en France!

Usine d'alumine de Gardanne : quel avenir ?

A la suite du jugement du Tribunal de Commerce de Marseille, du 7 janvier 2021, l'usine d'alumine de Gardanne a été reprise par le groupe étranger UMS (United Mining Supply). UMS est associée à la société minière de Boké (SMB) et au transporteur chinois Winning.

Ce consortium déclare abandonner le traitement de la bauxite pour se concentrer sur la production d'alumines de spécialités à haute valeur ajoutée, ce que l'usine de Gardanne sait déjà très bien faire.

D'après UMS cela supprimerait radicalement les rejets polluants en mer et à terre générés par le traitement de la bauxite.

Mais plusieurs très graves questions se posent si cet abandon de la bauxite se réalise :

- 1. **Garantie de l'emploi** : nous laissons évidemment aux syndicats le soin d'y veiller, sans pour autant taire notre préoccupation.
- 2. Le process industriel qui fait la renommée de Gardanne n'est pas protégé. Il est à craindre que l'on retrouve la technologie « copiée/collée » en Guinée à destination de l'usine d'alumine en cours de construction, prévue pour être active en 2023. La presse quinéenne nous semble source d'inquiétude à ce sujet.
- 3. Aucune provision environnementale précise n'apparaît. Il a été cependant déclaré le démantèlement de la canalisation terrestre de Gardanne à Cassis (Port-Miou) Rien n'est annoncé cependant concernant l'enlèvement de la canalisation dans son parcours sous-marin.
 - La dépollution de l'énorme décharge dite de « Mange-garri » à proximité de l'usine nous semble dans le flou. UMSI n'a pris aucun engagement précis au titre de l'environnement.
- 4. L'état des finances de l'usine reste un sujet d'interrogation : de 2004 à 2019 un cumul de pertes à 190 millions d'euros, malgré un rabais de la redevance sur l'eau qui à ce jour représente une aide que l'on peut estimer à 80 millions d'euros. Nous avions alerté les préfets successifs de ce problème, mais nos demandes sont restées sans réponse concrète.
 - A ma demande, le député Christophe Premat avait questionné à ce sujet le ministre des Finances de l'époque (n° 92454 du 19/01/2016) ; la réponse est arrivée au bout de 17 mois, précisant : « Secret fiscal il ne peut être répondu à la question ». A ce jour le PNF se penche toujours sur la question !
 - Le résultat de l'enquête auprès de la Commission Européenne, dossier EUP Pilot 2017 n° 9133 pour infraction à 6 directives, nous est parvenu : en l'état actuel, et après une attente de plus de trois ans, aucune infraction n'est retenue, décision déplorable, en dehors de la réalité! Notre demande d'une copie des négociations entre la CE et l'Etat français a été demandée.
- 5. Le ministère concerné et l'Etat n'ont pas su créer, à temps, un Pôle alumine sans domination étrangère, rassemblant sur le sol français les activités d'alumine.
- 6. La reprise par continuation d'activité par UMSI Guinée associé du consortium SMB Winning est-elle conçue pour plus de 24 mois ? Notre analyse des documents déposés au Tribunal soulève cette question, mais n'y répond pas.
- 7. Difficulté de comprendre le fonctionnement du consortium UMSI dont les composantes sont les suivantes :
 - Chine: Shandong Weiquiao leader mondial alu soit 22,50 %.
 - Singapour: Winning Shipping armateur, 40,50 %.
 - Seychelles, Iles Vierges britanniques (13 territoires interdits d'investissements directs en France UMSI, 27 %.
 - L'Etat Guinéen pour 10 %, avec le Président Fadi Wazni de nationalité française suivant passeport délivré par l'ambassade de France à Conakry (Guinée).
- 8. A ce jour, l'usine de Gardanne lègue aux générations futures une nappe de « boues rouges » évaluée à au moins 40 millions de tonnes qui asphyxie les fonds marins en s'étalant sur une longueur supérieure à 80 km, une canalisation sous-marine usée et percée, dont la dépose n'est pas annoncée par le repreneur, et à terre la décharge sur 30 hectares de déchets de fabrication, dite de « Mange-Garri », qui a commencé à polluer la nappe phréatique.

9. Rappel des interventions :

- 12/04/2021, autorités judiciaires, créance environnementale.
- 31/03/2021, Ministre B. Lemaire, investissement étranger en France.
- 15/03/2021, Présidence de la République, suite courrier du 02/12/2020
 à la signature de Brice Blondel.
- 17/03/2021, CADA, demande de copie de garantie environnementale.
- 30/12/2020, CADA, demande de dossier complet station biologique VEOLIA.
- 24/03/2021, PNF, point de la situation, achats minerais de bauxite
- 01/02/2017, Commission Européenne, vérification de l'infraction à six directives.
- EUP Pilot 2017 n° 9133. En attente de réponse de l'Etat Français.

En conclusion : nous allons continuer à suivre ce dossier au triple point de vue environnemental, économique et financier et veiller à ce que les engagements de ce consortium franco, guinéo, chinois soient bien respectés.

Michel Mazzoleni.

Chargé de mission, représentant officiel d'UCL à la CSS.

Informations d'alerte d'associations amies.

Association de défense de l'Escalette.

Nous avons reçu de M. Thierry Marcadé, défenseur du site de l'Escalette, copie d'une lettre qu'il a adressée à la municipalité, et qui nous semble de nature à intéresser nos lecteurs.

De: Thierry Marcade < thierry.coachsports@gmail.com>

Envoyé: mercredi 14 avril 2021 15:09

À: <u>bepayan@marseille.fr</u>
Cc: <u>mchaboche@marseille.fr</u>

Objet: Vente de l'Escalette Plainte Parquet National Financier

« Monsieur le Maire, Madame Chaboche,

Suite aux évènements récents concernant la Villa Valmer située dans le 8ème arrondissement de Marseille encore une fois, je reviens vers vous suite à la réunion du mois d'octobre 2020, lors de laquelle je vous avais demandé de nous informer donc l'association de Défense de l'Escalette et moi son Président, notamment sur le montant du prix de l'Escalette lors de la Déclaration d'intention d'aliéner devant la commission chargée de traiter ce dossier de préemption à l'urbanisme. Je vous ai rappelé que le prix final devant le notaire était de 296 000 euros et donc différent de la DIA. Mon autre question était de savoir quelle était la position de la nouvelle municipalité concernant les suites à donner ou pas. Par ailleurs, les autorisations données par la municipalité à la Friche de l'Escalette concernant l'autorisation donnée deux mois par an pour monter des hangars en plein cœur du Parc des Calanques. Vous rappelant que ces hangars n'ont jamais été démontés depuis 1994. Et je me permets de vous rappeler que les autorisations données par Le Parc des Calanques étaient en contradiction totale avec la Charte des Calanques et sur de fausses déclarations des Touchaleaumes maintenant propriétaires de la Friche de l'Escalette, la fille du propriétaire de l'Escalette à ce moment-là n'est autre que la sous directrice à l'action territoriale du Parc et chargée du territoire de l'Escalette, Lorraine Anselme...

Je vous signale tout de même notre surprise sur votre silence à nous informer, cela fait 7 mois à ce jour qu'a eu lieu cette réunion.

La plainte au Parquet National Financier est en cours de vérification par l'avocat de l'association de défense de l'Escalette, et sera envoyée très rapidement au PNF.

Nous organiserons ensuite une conférence de presse sur cette affaire ainsi que toutes les irrégularités qui dure depuis 25 ans.

Les incidents de la Villa Valmer sont symptomatiques des réseaux d'influences de la MAFIA locale et Politique sur notre

patrimoine marseillais, et là je pense que vous pouvez constater votre impuissance face à ce phénomène contre lequel nous nous battons depuis 25 ans avec les associations de défenses amies...

Thierry Marcadé,

Président de l'association de défense de l'Escalette

Il en est de même de la plainte déposée au Tribunal de Grande Instance de Marseille qui éclaire bien la situation :

Association de protection de l'Escalette et des Calanques.

Domaine de l'Escalette route des Goudes 13008 Marseille thierry.coachsports@gmail.com

Le 31 Mai 2021,

Madame la Procureur auprès du Tribunal Judiciaire de Marseille,

Nous vous informons que des tonnes de terres gravement polluées au plomb et à l'arsenic sont décaissées et transportées dans un endroit inconnu depuis environ un mois, du site de l'Escalette situé au coeur du Parc National des langues. C'est au moins une dizaine de bennes, de la société Sophonet basée dans le 9ème arrondissement de Marseille qui ont transféré ces terres empoisonnées. Depuis de nombreuses années, nous avons demandé au Parquet de se pencher sérieusement sur de graves irrégularités, concernant la famille Touchaleaume, marchands d'art et renvoyés devant le Tribunal Correctionnel de Paris par le Juge Aude Burési, pour différentes escroqueries. Toutes leurs irrégularités, sur les autorisations concernant leurs activités au coeur du Parc des Calanques, ainsi que la destruction, pas à pas du site remarquable de l'ancienne usine de la période d'industrialisation de Marseille, ont toujours été protégées soit par les élus soit par le Parc "Familial" des Calanques. Plusieurs plaintes ci-jointes dans le dossier, n'ont jamais été suivies. De plus une autre plainte, a été envoyée au Parquet National Financier, pour une dévaluation absolument extraordinaire du prix de vente de l'Escalette, soit une dizaine de maisons bâties habitables et pour certaines habitées, toute l'ancienne usine, des terrains en bord de mer et au total 4 hectares de terrain en coeur du Parc "Familial" des Calanques, pour le prix fabuleux de 296 000 euros. La vente du 29 décembre 2019, dont les collectivités (Ville de Marseille, Conseil Départemental, Parc des Calanques et conservatoire du littoral) n'ont jamais préempté alors que le prix déclaré aux services de préemptions était de 212 000 euros. ?????? Pour information, un cabanon à l'Escalette coûte environ 250 000 euros. Anguille sous roche ou bien Cachalot dans le port de l'Escalette? Nous sommes partagés.

Pour en revenir à la pollution des terres empoisonnées, leur décaissement et leur transport en lieu inconnu, et devant la gravité des faits, l'association de protection de l'Escalette et des Calanques, représentée ici par son président Thierry Marcadé, déposons plainte avec constitution de partie civile, pour mise en danger de la vie d'autrui contre Eric Touchaleaume, Elliot Touchaleaume, et la SCI Friche de l'Escalette. Ainsi que contre le Parc National Des Calanques, qui pour des raisons familiales et intérêts particuliers n' est jamais intervenu contre toutes ces irrégularités. En effet la sous directrice à l'action territoriale sur l'Escalette n'est autre que Lorraine Anselme, fille de l'ancien propriétaire et aussi la concubine de Gérald Moreau qui était associé à Eric Touchaleaume dans la Gallerie 54. Et de plus le Parc a été prévenu du transport de ces terres polluées, mais il n' y a eu aucune intervention. Je vous joins un dossier complet sur le site de l'Escalette, et vous constaterez que la famille Touchaleaume et leur SCI La Friche de l'Escalette n'en sont pas à leur coup d'essai.

Pour faire valoir ce que de droit. Thierry Marcadé Président.



Association Frioul Terre Artistes: au secours de l'archipel

Nous avons reçu, de Monsieur Devuyst, l'article suivant, concernant l'archipel du Frioul et qui devrait intéresser nos lecteurs.

S.O.S CALANQUES DU FRIOUL

« Lorsque je n'étais pas encore à la retraite, le responsable de la ferme piscicole au Frioul m'avait demandé de réaliser, dans le cadre des activités de mon laboratoire, une étude d'impact dans cette zone. Déjà, à l'époque, l'investigation en plongée, avait révélé que les fonds et la prairie de posidonies étaient ravagés par les ancres des bateaux. »

Le témoignage du professeur Henry Augier (Président d'UCL) est significatif et malheureusement la situation au Frioul ne fait qu'empirer.

Durant mes 7 années de résidence au Frioul et ceci jusqu'en septembre 2020 je n'ai pu que constater une pléiade d'incivilités bien évidemment non réprimées. Pas une remarque, encore moins d'amendes, à l'égard des « plaisanciers du dimanche » qui viennent non seulement mouiller au plus près de la zone d'élevage de nos loups de mer, y oublient quelques détritus, mais qui en plus arrachent sans scrupule ou par ignorance, avec leur ancre notre posidonie de Méditerranée.

Mais doit-on exclusivement leur jeter la pierre puisqu'à ma connaissance ces faits se produisent et se reproduisent au nez et à la barbe des autorités en charge de faire respecter la règlementation maritime!

Voila de très nombreuses années que nous réclamons des bouées flottantes au niveau des criques protégées du Frioul et notamment au sein de cette belle baie de Pomègues correspondant à la ferme aquacole BIO de Provence Aquaculture. J'en ai compté environ 70 rien que dans le petit port du Frioul devant les restaurants mais aucune là ou l'humain fait mal à la nature!

Mais bien au-delà de ces constatations déplorables ne devrait-on pas rechercher déjà des solutions adaptées à la situation pour nos générations futures. Nous savons tous que la prévention n'est pas souvent à l'affiche dans nos pays « civilisés » et « organisés » mais comme me l'a dit mon ami Pierre H. (scientifique marin de renom) : « Pas de Posidonie – Pas de poissons ».

Il y a donc lieu de craindre que les herbiers, affectés par la pollution, perdent de leur étendue et ne soient plus en mesure d'assurer pleinement le rôle biologique qui est le leur, dans une mer aussi « pauvre » que la Méditerranée. Il serait donc temps de rechercher dès maintenant une solution de protection voire, dans le meilleur des cas, une solution complémentaire. L'important rôle biologique des herbiers à Posidonies, en Méditerranée, est une raison de plus pour entreprendre des expériences de repiquage. Nous ne ferions d'ailleurs que suivre l'exemple des américains qui se sont employés à reconstituer sur les côtes californiennes, les « forêts » à algues brunes. Nous avons en France, basés à Giens, dans la Var, les « Jardiniers de la Mer » qui sont spécialisés sur le repiquage des posidonies. Mais on ne peut faire appel à eux que si la pollution de la mer est réduite et la destruction mécanique des prairies de posidonies arrêtée.

Alors avant que nous allions acheter à nos enfants et petits-enfants la daurade reconstituée, en cube, peut-être serait-il temps de réagir intelligemment en sensibilisant les autorités en charge du problème.

A l'heure où j'écris ces lignes il est question que le Parc national des Calanques (le Frioul en est au cœur) limite les stationnements de bateaux dans les calanques. C'est ce que nous attendons avec impatience au Frioul!

Mon autre ami St Thomas m'en apportera certainement la confirmation!»

Christian Devuyst Le Belge Pour Le Frioul@, Président de l'association « Frioul Terre d'Artistes ».



Ferme acquacole du Frioul

Site: http://ucl.association.free.fr/ - Forum: http://calanco.fr/forum/ Echo des Calanques n° 75
E-mail: unioncalanqueslittoral@gmail.com - Facebook: https://www.facebook.com/UnionCalanquesLittoral/

Nouvelles brèves calanques

Une nouvelle alque invasive menace le Parc national des Calanques.

La présence de l'algue marine invasive à port de fougère d'Okamura (*Rugulopteryx okamura*) vient d'être signalée dans le Parc national des Calanques (Info France 3 région PACA du 10 juin 2021).

Il s'agit d'une algue brune (et non pas d'une algue verte), de la famille des *Dictyotacées*. On la connait sous d'autres noms : *Dictyota okamura et Dilophus okamura. Okamura* est le nom de celui qui l'a décrite pour la première fois. L'algue vit naturellement dans le Pacifique Nord-Est, sur les côtes du Japon, de Chine et de Corée.

Elle a été introduite accidentellement en Méditerrané. Sa présence a été signalée, pour la première fois en France, en 2002, dans l'étang de Thau. On suppose qu'elle était contenue dans les envois d'huîtres nipponnes pour les ostréiculteurs de l'étang.

En 2015, elle s'est établie au voisinage du détroit de Gibraltar, où elle se comporte comme une espèce invasive menaçant les écosystèmes de la région.

En France, elle a été observée récemment sur la Côte Bleue (Carro, Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Parc marin de la Côte Bleue).

Elle vient d'être repérée dans la calanque de Callelongue. Sa prolifération possible dans les eaux du Parc national des Calanques inquiète, à juste titre, les autorités. Elle pourrait porter atteinte à la biodiversité. En effet, l'algue est particulièrement douée pour se reproduire. Elle le fait par voie asexuée à l'aide de spores, ou sexuée en libérant ses gamètes.

Une autre nuisance qui vient s'ajouter aux autres agressions, notamment le rejet polluant industriel de l'usine d'alumine de Gardanne et les rejets urbains polluants de Marseille, Cassis et La Ciotat. Comme quoi, un site, d'une telle valeur et d'une telle richesse, n'est pas protégé par son statut de Parc national, pourtant la valeur de protection la plus élevée en France!

Incivilité et dégradations déplorables dans le PNC.

Ces deux photos prises par UCL illustrent hélas l'incivilité et la bêtise de certains visiteurs du PNC. Il faut malheureusement « faire avec » les gens d'une telle mentalité. D'autant plus que ces plaques ne représentent pas directement le PN et sont antérieures. Elles sont là au point de vue pédagogique pour aider les visiteurs à la compréhension des richesses du massif des calanques. C'est un affront d'autant plus déplorable au géologue Gérard Guieu, auteur de ces plaquettes, que celui-ci a beaucoup travaillé à la connaissance des structures géologiques remarquables du massif et qu'il est décédé.



Photos UCL

Danger de la crique des Pierres Tombées.

L'attention a été ramenée récemment sur cette crique, mitoyenne de Sugiton côté est, à l'occasion d'un chantier spectaculaire et périlleux effectué avec compétence par des travailleurs spécialisés qui ont éradiqué des plantes invasives, et purgé provisoirement la haute paroi de roche complètement pourrie qui domine la plagette des Pierres Tombées.

Sur ce site qui porte très justement son nom, en 2006 un baigneur a été écrasé par une subite chute de blocs détachés de la paroi.

Les années suivantes plusieurs personnes sont rentrées chez elles avec des hématomes provoqués par des pierres et gros gravillons.

Or le panneau municipal d'interdiction d'accès à ce lieu très dangereux a disparu.

Les randonneurs étant très nombreux parmi nos lecteurs, il nous semble utile de signaler que l'absence de ce panneau ne signifie pas pour autant que la plagette des Pierres Tombées aurait cessé d'être à éviter absolument.

Sormiou : alerte pollution plastique des « médias filtrants ».

En balade à Sormiou, une famille marseillaise a été intriguée par la présence, sur la plage de la calanque, de petites rondelles en matières plastiques. Faisant part de leur découverte, on leur a déclaré que ces rondelles s'appelaient des « biomédias » ou « médias filtrants ». Cette appellation ne permet pas de comprendre d'où elles sont issues, ni à quoi elles peuvent bien servir ?

Ces petits disques ou cylindres cloisonnés, en polypropylène, qui intriguent, sont en fait issus de certaines stations d'épurations, comportant un traitement biologique. Ce traitement biologique repose sur le travail



d'épuration de bactéries spécialisées. Ces « biomédias » sont en fait des sortes d'habitats offerts à ces bactéries épuratrices. Elles s'y fixent, s'y multiplient et augmentent donc le rendement de la dépollution biologique. Ce sont donc des objets utiles tant qu'ils restent dans les bassins de la station d'épuration. Mais comment peuvent-ils sortir du bassin dans lequel ils se trouvent confinés? Plusieurs facteurs peuvent intervenir. Les fortes pluies causent assez souvent des débordements des eaux usées en traitement, entrainant avec elles, par-dessus bord, les médias filtrants. Ceux-ci peuvent aussi se retrouver à l'extérieur lors de travaux de réparations et de mise à l'eau des bassins. Il arrive aussi que ces objets obstruent les

grilles d'évacuation des eaux, que les installations soient défectueuses ou que les grilles ne soient pas adaptées aux dimensions des biomédias. Isolés ou cumulés ces incidents conduisent au rejet, dans l'environnement, d'un nombre très élevé de ces objets et donc à une véritable pollution plastique des milieux.

Ces micro-habitats pour bactéries épuratrices sont utilisés dans de nombreuses stations d'épuration biologique depuis le début des années 2000. On doit à l'ONG Surfrider le mérite d'avoir donné l'alerte sur cette pollution et de l'avoir étudiée depuis 2008. Elle a publié un rapport très complet auquel le lecteur pourra se référer *.

Ces micro HLM pour bactéries ayant été trouvés à Sormiou, mais également sur des plages de Marseille, il était logique de se tourner vers Géolide la station d'épuration de Marseille qui comporte un traitement biologique. Géolide est exploitée par la SERAMM (Service d'Assainissement Marseille Métropole). Interrogés par Didier Réault, le président du Parc national des Calanques, les responsables de Géolide ont répondu qu'à Marseille ce procédé n'était pas utilisé. Notre ami **Alain Matesi** les signale sur les rivages de l'île Verte (1)

Le Parc national des Calanques n'est pas le seul à déplorer une telle pollution, c'est le cas aussi de celui de Port-Cros où les médias filtrants étaient de couleur noire et de plus grande taille (10 à 15 mm de diamètre et environ 10 mm de hauteur). Cette pollution tend à se généraliser, d'après l'inventaire établi par Surfrider. En Corse, par exemple, les bénévoles de l'association « Mare Vivu » ont ramassé plus de 50.000 de ces objets entre l'embouchure de l'étang de Biguglia et l'hôtel Pineto, soit environ 4 km de long. Ils ont aussi été trouvé dans les cours d'eau, comme la Seine, par exemple. De nombreux pays sont également concernés. Nous ne citerons qu'un seul exemple, celui de l'Italie, qui a tourné à la catastrophe. Sur la côte Amalfitaine (région de Campanie), une station d'épuration a rejeté, en février 2018, plus de 130 millions de biomédias. Ce rejet provoqua une pollution marine d'une ampleur considérable. Les mini-rondelles se répandirent bien au-delà des côtes de la Campanie, jusqu'à la Sicile et la Côte d'Azur, en passant par la Sardaigne et la Corse. L'affaire a d'ailleurs été portée en justice.

Cette pollution est d'autant plus grave, qu'elle menace la faune marine et les oiseaux de mer, tels que le fulmar boréal des iles Féroé dont l'estomac contenait ces rondelles de plastique.

Encore une invention utile des humains et qui se retourne contre eux! Et dans ce cas, un réel paradoxe de voir un objet conçu pour améliore la dépollution des eaux usées et qui devient lui-même un polluant!

*Surfrider Foundation Europe, Supports de prolifération bactérienne et pollution des milieux aquatiques. Rapport Surfrider Foundation Europe, 2018, 151 p.

https://surfrider.eu/nos-missions/expertise-scientifique-juridique/strongbiomediasstrong-70164.html

Vous avez également la possibilité d'apporter votre témoignage :

« Vous venez de découvrir des biomédias sur la plage ou en rivière et souhaitez témoigner! » Pour cela il suffit de remplir le formulaire en ligne Vous pouvez aussi contacter surfrider par mail : water@surfrider.eu

Témoignage du Président du CollecT-IF environnement (1)

« Lors de notre opération Calanques propres 2021, il a été observé pour la première fois, sur l'Île Verte à La Ciotat et sur un linéaire de plage de 25 mètres : 48 "camemberts" disques en plastique de deux centimètres de diamètre, une quantité importante au regard du linéaire de côte. Par extrapolation nous pouvons imaginer que des milliers de ces " biomédias", qui sont des filtres utilisés dans les bassins de traitements des eaux usées des stations d'épuration, à cause d'une mauvaise gestion des bassins, se dispersent dans la mer et polluent le littoral de La Ciotat et des environs...

Depuis quelques mois, la ville de La Ciotat a lancé un Observatoire de l'Environnement, l'association CoLLecT-IF environnement demande qu'une enquête sur cette nouvelle pollution soit réalisée et que des réponses sérieuses soient apportées pour résoudre ce problème qui peut avoir des conséquences graves sur la préservation de la biodiversité et sur la santé publique. »

Alain MATESI,

Président fondateur de Collect-IF environnement (contact@collect-if.org).

L'association Collect-IF environnement, créatrice de l'opération en 2002, de "Calanques, lle Verte, ports et littoral propres Chaque geste compte!" qui s'est généralisée sur l'ensemble du littoral (Ensuès la Redonne, Marseille, Cassis et La Ciotat), s'engage au quotidien, avec les citoyens dans des actions concrètes et fait part de ses observations pour améliorer notre cadre de vie et préserver la biodiversité. Son objectif est d'Informer et réfléchir sur les inconséquences de nos activités et l'impact qu'elles engendrent sur le milieu naturel en suscitant un engagement citoyen dans une démarche responsable.

Anti communication des Calanques : comment en est-on arrivé là ?

On peut lire dans le bulletin des Excursionnistes marseillais de 1929, qu'un seul petit groupe d'une dizaine de personnes, parcourait les Calanques depuis le tramway du Redon jusqu'à la gare de Cassis, en ne rencontrant personne! Seuls, à Sormiou, quelques pêcheurs - cabanoniers connaissaient ce havre de paix. A cette époque, Marseille ne recevait aucun touriste, on ne faisait qu'y transiter pour prendre un paquebot.

En 1992, lors de la création d'UCL contre le POS scélérat permettant de construire tout le bord de mer, beaucoup de marseillais ignoraient qu'ils avaient ce joyau tout près de chez eux. En revanche, c'est grâce à leur renommée auprès des plongeurs et grimpeurs du monde entier, entre autres, que le mouvement fort et populaire lancé par UCL a rencontré un soutien international.

Ainsi pour mettre les Calanques à l'abri des promoteurs et pour avoir une gestion globale et gérer le flux de visiteurs déjà important, UCL a lancé la demande de création d'un parc national.

Or, depuis 20 ans, les habitués des Calanques constatent une fréquentation exponentielle. Effet TGV ? Publicités diverses ? Nombreux films ? Séries télé ? Société de loisirs hyper développée ? Facilité d'envoyer de belles photos instantanées avec son téléphone portable ?

Lors des vacances scolaires d'hiver, le 17 février 2019, le parking de la Gardiole fut saturé et des voitures toutterrain garées dans la colline au mépris de la végétation et des règles de sécurité. La « route Rébuffat » qui relie le col de la Gardiole à la Gineste, fut réduite à un sens unique, les voitures garées sur la chaussée interdisant à tout véhicule de secours d'intervenir.

C'était sans compter l'effet Covid 19 qui a amplifié cet engouement pour les sites remarquables de notre région, Calanques et gorges du Verdon avec le lac de Sainte- Croix, sachant qu'il était déconseillé de sortir du pays. Et l'Europe du Nord, entre autres, n'ignore pas ces beaux lieux.

D'après les informations du PN (CA 10-12-2020), « depuis 2000, si les données manquent pour objectiver totalement ce phénomène, la fréquentation des espaces naturels du territoire depuis les années 2000 semble suivre la même tendance à la hausse que sur l'ensemble de la façade littorale ou des espaces protégés au niveau mondial ». Cette année, Sugiton, Sormiou, En Vau ont reçu en moyenne 3000 visiteurs /jour dans chacune de ces Calanques!

Il est très facile d'imaginer sur terre la dégradation des sites par piétinements, et celle en mer des herbiers de posidonie arrachés par le mouillage des navires très nombreux et les constantes incivilités.

François Bland, directeur du PNC invité sur RMC proposait de « réduire la publicité, de maitriser la fréquentation, @mettre en valeur les contraintes du site plutôt que les atouts forts : eau froide, accès difficiles, pas de WC, car les

Calanques sont victimes de leur succès. »

Qu'en sera-t-il avec les Jeux Olympiques de 2024 qui verront les régates se dérouler sur notre belle rade de Marseille et qui seront retransmises à l'écran dans le monde entier ?

UCL propose:

Ne plus faire de films, de pubs à la télé ni aux Offices de Tourisme. Dérouter les visiteurs vers le Garlaban et la Ste Baume, la chaîne de l'Etoile, Ste Victoire, calanques de la côte bleue où les randonnées sont belles avec de belles vues.





Tournage d'un film à la Maronnaise

Ne plus construire en limite du cœur car il y a déjà trop d'habitants, donc trop de pression. Les cabanons sont devenus des résidences principales.

Refuser tout permis de construire de nouveaux immeubles dans l'Aire d'Adhésion, ou mieux revenir à une zone tampon comme dans la loi de 1960.

Notre région est très attractive et l'affluence des touristes dure toute l'année.

- l'été, les visiteurs du « nord « viennent sur les plages, les marseillais partent à la montagne fuyant la chaleur.
 Il est demandé de ne plus indiquer avec la même signalétique la plage de Sormiou et celle de la Pointe Rouge!
- L'automne, les Calanques sont très fréquentées par les amoureux de la nature, locaux et non locaux profitant du temps clément car ce n'est pas encore la saison du ski. Grimpeurs amateurs, guides de montagne, randonneurs arrivent.
- Il en est de même au **printemps**, la saison du ski étant finie.
- et même l'hiver, la fréquentation des Calanques est inversement proportionnelle à l'enneigement de la montagne, ainsi qu'on a pu le constater ces saisons dernières. (cf la Gardiole 19 février 2019)Il faudra tenir compte dans les années futures du manque de neige de plus en plus fréquent. Ainsi, beaucoup de guides de montagne s'installent dans la région, associant plaisir et professionnalisme. Idem pour les « produits » randonnées remplaçant la raquette neige.

Life Habitat Calanques.



Lors d'une randonnée, une équipe d'UCL a été attirée par de nombreux sacs orange déposés sur le port de Morgiou à partir d'un zodiac. Elle a pu constater qu'il s'agissait de l'opération d'envergure du programme européen Life Habitat Calanques (voir Echo 72) s'effectuant jusqu'en 2022 afin de restaurer les habitats littoraux.

UCL s'est rendue sur place aux Pierres Tombées où se trouvaient les

travaux. Vincent Rivière, le responsable **d'AGIR Ecologique** (société spécialisée en Génie écologique) qui travaille

en partenariat avec la **Compagnie des Forestiers**, a présenté le travail que faisaient les intervenants pour une durée de 3 semaines environ. Ce travail consiste en l'arrachage de plantes exotiques telles l'Agave, les Figuiers de Barbarie, la Griffe de sorcières, toutes évaluées comme risque majeur de prolifération, dont le développement est en cours au détriment de la biodiversité locale, et ce dans l'indifférence et la méconnaissance des usagers, dont certains



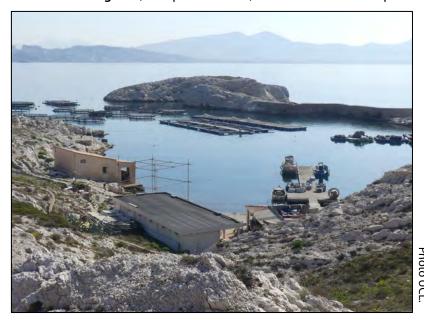
Photo UCL

les considèrent même comme faisant partie du paysage, tandis qu'elles le transforment peu à peu. Ainsi, le but de ce travail est de sauvegarder la biodiversité et la flore du littoral.

En effet plus de 1.5 tonne de plantes exotiques évacuées en sacs de 25 kg en moyenne, a été enlevée ce jour -là. Ces plantes ont été apportées par l'homme et ont essaimé jusque dans les falaises très instables des Pierres Tombées. Aussi ce travail d'arrachage en falaise est très périlleux et doit répondre à des mesures de sécurité draconiennes, dans le respect de l'environnement : corde fixe pour accéder aux étages supérieurs, périmètre de sécurité et ancrage de cordes sur lesquelles les sacs sont descendus en tyrolienne dans le bateau, lui aussi bien amarré car ce lieu est exposé au vent d'est. Ces sacs seront ensuite acheminés par bateau jusqu'à Morgiou dans un premier temps, puis transférés au centre de compostage de Biotechna (Chateauneuf les Martigues), pour servir de compost par la suite.

Ferme aquacole du Frioul reconnue « bio ».

Provence Aquaculture élève des poissons dans des unités flottantes situées dans la calanque de « Bonne Brise », de l'île de Pomègues (Archipel du Frioul). Cette ferme marine produit environ 60 tonnes de poissons par an,



essentiellement des loups et des dorades royales. C'est une ferme de grossissement. Les juvéniles de loup proviennent de l'écloserie « Les poissons du soleil » de Balaruc-les-Bains (Hérault). Les dorades sont achetées à la ferme marine du Douchet de l'île d'Oléron (Charente-Maritime). A leur arrivée à Pomègues, les poissons sont des juvéniles qui ne qu'une quinzaine grammes. Au bout de deux ans d'élevage les poissons adultes pèsent entre 300 et 1500 grammes et donc prêts pour être commercialisés.

Le fait nouveau vient que cette ferme marine vient d'être labellisée « agriculture bio ». Pour mériter ce label,

l'aquaculteur doit respecter un cahier des charges strict : les poissons doivent avoir de l'espace pour nager, une alimentation sans OGM, grandir dans des eaux de bonnes qualités et avec des traitements très limités. De plus, ce contrôle garantit la traçabilité totale du producteur au consommateur.

L'établissement aquacole a aussi obtenu le statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ce classement fait suite à une étude d'impact de l'exploitation qui a démontré l'absence d'impact de l'entreprise sur l'environnement.

Une ferme de qualité donc, dans un environnement également de qualité puisque l'archipel du Frioul se signale par son statut de zone marine de protection renforcée du Parc national des Calanques. Ce statut n'empêche cependant pas la détérioration de la prairie à posidonies par les ancres des plaisanciers, dégâts signalés avec justesse par l'article de Christian Devuyst, Président de l'association amies « Frioul, Terres d'Artistes ».

Une ferme pédagogique et des ateliers de sensibilisation du public au Frioul?

D'après le magazine en ligne « Made in Marseille » du 10 février 2021, la Ville de Marseille va requalifier, renaturer et sécuriser un espace à l'abandon d'environ 8 hectares sur l'archipel du Frioul. Par la suite, le site pourrait accueillir des projets pour lui redonner vie. Les idées ne manquent pas comme celle de l'association « Les Champs du Frioul ». Elle propose une ferme pédagogique et des ateliers de sensibilisation du public.

Grotte Rolland: chauve-souris en danger.

La grotte Rolland abrite, lors de sa migration, la petite chauve-souris (11 grammes environ) Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*). Ce serait l'un des rares sites de la région PACA qui abrite ce chiroptère. On nous a signalé la menace qui pèse sur cette espèce en rapport avec une augmentation de la fréquentation des promeneurs et des actes nuisibles de certains. Nous demandons aux autorités du Parc national des Calanques de prendre des mesures de protection de cette chauve-souris. Rappelons que cette espèce est menacée et qu'elle a fait l'objet de l'article 2 de l'arrêté de protection du 23 avril 2007 du Ministère de l'écologie et du développement durable.

Minioptère de Shreibers, Laurent Arthur de « Chauve-Qui-Peut » **Muséum de Bourges**.



Photo Laurent Arthur

Sea Bubles à Cassis.

Qui ne connait pas Alain Thébault, le navigateur, ex-skipper de l'Hydroptère, le voilier ultrarapide aux nombreux records! Il vient de proposer un autre engin basé sur le même principe de déplacement que l'Hydroptère. Les deux engins sont équipés de la même façon: montés sur des foils, ils naviguent en « volant » au-dessus des flots. Ils ne produisent aucun bruit, n'engendrent aucune vague, aucune pollution. En effet, le Sea Buble est mu par l'énergie électrique de piles à combustible fonctionnant à l'hydrogène. A Paris, ils serviront de taxi sur la Seine. A Cassis, ils pourront embarquer 4 à 6 personnes pour une promenade le long du littoral, dès le printemps prochain. Une version « Hi-Bus », de transport en commun serait en cours de développement.

Réunion préparatoire PLUi du 19-2-21.

Cette réunion a été organisée par le Collectif Laisse Béton qui propose de faire une réunion publique sur la révision du PLUi, ainsi que cela avait été fait lors de la présentation du PLUi.

Un tour de table des représentants des 14 associations présentes a été fait. UCL a dénoncé 2 OAP (Legré Mante et le Bestouan) ainsi qu'une pression immobilière très forte sur la zone périphérique du PNC. La réunion s'est clôturée par la décision d'organiser une conférence de presse après la réunion avec l'adjointe à l'urbanisme, Madame Mathilde Chabosse.

Nécrologie.



Jean Boyer nous a quittés le 12 mai 2021 à l'âge de 88 ans.

UCL avait organisé une marche vers la préfecture pour demander un Parc national des Calanques le 14 février 1998. « Un millier d'amoureux pour les Calanques » écrira le lendemain la Marseillaise qui avait interviewé pendant cette manifestation, Jean Boyer.

« Ancien cadre commercial, 65 ans, j'ai fait dans ma vie beaucoup de voiture. C'est pour cela que je marche avec sagesse et philosophie. C'est l'état qui a l'argent. C'est lui qui doit gérer ce site pour le protéger ».

C'est ainsi que Jean est apparu activement dans la vie d'UCL et, engagé à nos côtés, deviendra trésorier quelques années après. Il aimait les Calanques et les Alpes de Haute Provence et leur côté sauvage pour randonner et se ressourcer. Jean était une personne pleine d'humour, dont nous avons beaucoup apprécié la gentillesse, l'allant et la pugnacité.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits- enfants. Qu'ils sachent qu'UCL garde un excellent souvenir de Jean.

« C'est en homme passionné de mer et de nature qu'il découvrait sur son petit voilier en compagnie de ses filles la beauté sauvage des calanques.

Passion qu'il n'a eu de cesse d'assouvir au fil de nombreuses équipées pédestres entouré de ses amis et de son chien qui partageaient la même passion.

Toujours partant pour de belles aventures comme le remplacement de La Croix portée à dos d'homme en haut du massif de Marseilleveyre.

Quand ses jambes n'ont plus pu le porter en haut de ces massifs c'est dans la sauvegarde de ce patrimoine qu'il s'est investi. »

Sophie Paoli, fille de Jean Boyer





A la devanture du libraire

Calanques

- Armstrong N., du Chatel O., Deep water solo en Provence, les éditions du Chemin des Crêtes juin 2021, (30 sites à escalader), escalade AU BORD DE L'EAU entre Marseille et Cannes . 224 p., 24 euros.
- Cavalier M., Calanques coins de Paradis 2020 : véritable paradis, les calanques aux eaux turquoise.
 Calvendo Verlag, 2019, 14 p., 31,99 euros.
- Huet K, Maria A., Les entrevues de l'Aigle. Glénat, 2020, 192 p., 15,95 euros.
- Ousset E., Azémar G., Vers la vallée profonde. Album Jeunesse, Les Pages du Gabier éditeur, 2019, 48 p., 14,50 euros
- Ouvrage collectif, Plongée au cœur des canyons. Une immersion profonde en Méditerranée. Les Pages du Gabier éditeur, 2020, 125 p., 5 euros.
- Parc national des Calanques, Jeu des 7 familles de la flore des Calanques. Parc national des calanques éditeur,
 2018, 8,20 euros.
- Richard F.N., Iles du Frioul. L'histoire. Les Alpes de lumière éditeur, 2018, 260 p., 57,83 euros;
- Saurez B., 120 ans de naturisme à Marseille. Auto-édition, 2021, 25 euros. Ce livre est disponible à : La librairie Les Arcenaulx, 25 cours Honoré d'Estienne d'Orves, Librairie de la Bourse Frezet, 8 rue Paradis, à la librairie L'Odeur du temps, 35 rue Pavillon, à L'Office du Tourisme, 4 La Canebière, (Marseille 13001). ou directement à l'auteur avec un chèque de 30 euros, à l'adresse : 16 avenue Mistral, Batiment E, 13009 Marseille.



Autres

- Augier H., Qu'y-a-t-il dans votre assiette? Les additifs alimentaires, un enjeu pour votre santé. Libre et Solidaire, 2020,
 174 p.
- Augier H., Virus: un défi pour l'humanité. Libre et solidaire, 2020, 275 p.
- Bihouix P., Le bonheur était pour demain. Le Seuil, collection Anthropocène, 2019, 384 p., 19 euros.
- Coulombel A., Chronique d'un emballement planétaire. Vivre au temps du coronavirus sur la planète. Libre et Solidaire, 2021, 160 p., 14 euros.
- Girerd J.R., Petit dictionnaire impertinent de la planète. Libre et Solidaire, 2020, 152 p., 10 euros.
- Jarry G., Otto T., 300.000 ans pour en arriver là. Editions FLBLB, 2019, 136 p., 21 euros.
- Le Lay Y.M., Algues vertes un scandale d'Etat. Nitrate et gaz toxiques, 50 ans de déni. Libre et Solidaire, 2020, 273 p., 18 euros.
- Ouvrage collectif, Une agriculture du vivant. Réconcilier la terre et les hommes. Libre et Solidaire, 2020, 312 p., 28 euros.



UNION CALANQUES LITTORAL

L'association s'est créée le 26 février 1992 pour s'opposer au POS 1992 de Marseille

qui instaurait des zonages constructibles dans tout le site classé des Calanques!

Grâce à votre soutien, et durant 20 années de lutte, Le 18 avril 2012, le Parc National des Calanques a été créé.

Le Parc a hérité de situations préoccupantes, pollutions des friches industrielles, rejet urbain à Cortiou, boues rouges de Gardanne, friches de l'usine Legré-Mante et autres nuisances liées à l'utilisation de la mer.

Aujourd'hui, nous comptons donc toujours plus sur vous pour nous soutenir dans nos luttes et nous sommes particulièrement heureux d'accueillir de nouveaux adhérents et de nouveaux soutiens.

ADHÉSION – FAITES ADHÉRER VOS AMIS

Ce sont les cotisations qui permettent à UCL de mener à bien la mission qu'elle s'est donnée et que vous lui confiez : protéger le massif des Calanques contre toute dégradation.

Les cotisations et dons à Union Calanques Littoral ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.

UCL vous remettra un reçu à titre de justificatif auprès de l'administration fiscale.

Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour recevoir ce justificatif.

e soussigné (e):		Demeurant :	
Portable :	Adresse e-mail :		
Adhère à UCL pour l'anno	ee 2021		
Adulte, à partir de :	30 euros	Membre donateur, à partir de : 50 euros	
Couple, à partir de :	50 euros	Association, à partir de :	
Mineur, Etudiant à partir de	: 10 euros	Parrainage, à partir de :100 euros	
, (I	Prix de revient moye	des Calanques par la poste : 20 euros (par an) n d'un numéro : 5 euros). omas, 81 boulevard Chave, 13005 Marseille.	
* ceux	qui ont une adresse e-m	ail le recevront sur leur messagerie.	
Vous pouvez également le consulter en le téléchargeant sur notre site internet :			

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral. 16, traverse des Baudillons - 13013 Marseille Nº ISSN: 1251-3741 - Directeur de la publication : Henry Augier.

Avec la participation de Renée Dubout, Chantal Thomas, Jacky Plauchud, Christian Guillaume, Eliane Nougier.

Mise en page Eliane Nougier. Imprimé par nos soins.

http://ucl.association.free.fr/fenetrepublications.htm

Site: http://ucl.association.free.fr/ - Forum: http://calanco.fr/forum/ Echo des Calanques n° 75 E-mail: unioncalangueslittoral@gmail.com - Facebook: https://www.facebook.com/UnionCalanguesLittoral/